

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation / 25/09/2025

Date d'affichage : 25/09/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26

Le 2 OCTOBRE 2025 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, le Maire, Mme HAMEL Manuella, M. GAHERY Jérôme, Mme JEHAN Nadia, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Mme DESVOL Emilie, les adjoints, M. GIROULT David, Maire délégué, Mme HILLIOU Evelyne, M. SALLES Daniel, Mme LEFRANC Elisabeth, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. HILI Damien, Mme GERY Camille, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, Mme HEUZÉ Séverine, Mme LEPROVOST Séverine, Mme HARIVEL Magali, M. LEMOUSSU Bernard, conseillers.

Absents excusés : Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. DANGUY Sébastien, M. RENAULT Joël, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène, M. HUARD Patrick.

Pouvoirs : M. DANGUY Sébastien à M. GIROULT David, M. RENAULT Joël à M. ROGER Mickaël, M. BOULAY Didier à M. JEHENNE Adrien, Mme BONNEL Marlène à Mme GERY Camille, M. HUARD Patrick à M. DESMASURES Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. SALLES Daniel

Acquisition de terrain village de La Cocherie

La Commune de Sourdeval a été sollicitée par Madame BOULIFARD pour constater une problématique de visibilité d'une sortie d'un chemin rural sur la route départementale n°82.

Le Conseil départemental a été sollicité pour apporter d'éventuelles mesures de réduction de vitesse ou de dégagement de visibilité, mais n'a pas souhaité mettre en place de mesures pour améliorer cette situation. Afin de favoriser la circulation, il a été proposé d'agrandir l'entrée sur le domaine communal.

Une réunion de bornage avec le cabinet BELLANGER a permis de déterminer les besoins de terrain nécessaire pour dégager la sortie. Il est donc proposé de faire l'acquisition d'une emprise foncière, ce qui permettrait de régulariser également une emprise foncière du chemin qui était situé sur la parcelle appartenant à Madame BOULIFARD.

Madame BOULIFARD propose de céder le terrain à la Commune aux conditions suivantes :

- Sur parcelle n° E 801 lot A d'une contenance de 00a 09ca au prix de 1 € du m2.
- Les frais de bornage et d'acquisition seraient à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Donner son accord sur l'acquisition d'une partie de la parcelle aux conditions ci-dessus
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces s'y rapportant.

Vote : Abstention : 1 (E. DESVOL) Contre : 0 Pour : 25

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 2 OCTOBRE 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel SALLES

Le Maire,
Adrien JEHENNE

